

Entre dynamisme des créations et fragilisation des entreprises

Janvier – Juin 2026



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Janvier – Juin 2026

Entre dynamisme des créations et fragilisation des entreprises

La crise énergétique continue d'exercer une pression sur l'inflation et de peser sur la croissance économique globale. Si la trêve conclue autour du conflit en Iran a permis d'atténuer une partie des incertitudes géopolitiques, un retour rapide aux prix du pétrole et du gaz d'avant-crise paraît peu probable, compte tenu des dommages subis par certaines infrastructures énergétiques et de la reprise progressive des capacités de production. Bien que l'inflation énergétique demeure moins marquée que lors de la guerre en Ukraine, elle continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages et de freiner leur consommation, principal moteur de l'activité. La capacité de l'État à amortir ce choc reste limitée par des marges budgétaires réduites. Par ailleurs, l'investissement demeure prudent, pénalisé par un climat politique incertain et par des tensions commerciales internationales encore vives, notamment sous l'effet de politiques protectionnistes initiées sous Donald Trump. Une légère amélioration économique est anticipée à partir de 2027. Toutefois, malgré la trêve, les effets persistants du conflit en Iran pourraient retrancher jusqu'à 0,3 point de PIB sur deux ans, tandis que la croissance resterait modérée en 2028 sous l'effet de politiques budgétaires restrictives.

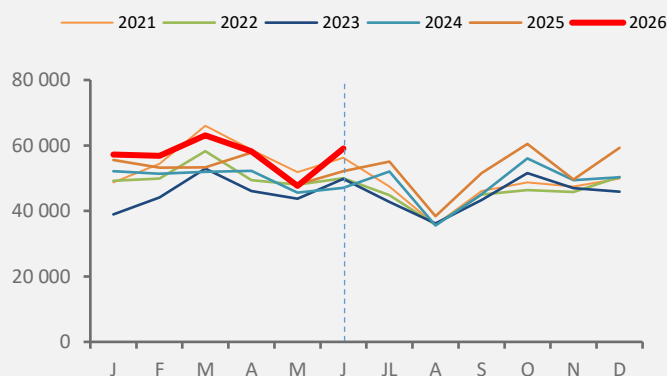
Ce contexte économique tendu se répercute sur les indicateurs démographiques des entreprises durant le premier semestre 2026. Le nombre de créations d'entreprises s'élève à 342 047, en hausse de 6,9 % par rapport à 2025, ce qui montre une certaine résistance entrepreneuriale malgré un environnement difficile. L'activité connaît un pic en mars, un léger repli en avril et mai, puis une reprise en juin. Cependant, la vitalité entrepreneuriale est ternie par une dégradation de la situation des entreprises existantes. Les ouvertures de procédures collectives s'élèvent à 34 322, marquant une hausse de 4,8 % par rapport à l'année précédente, une illustration des difficultés liées à la hausse des coûts, à une demande affaiblie et à des tensions de trésorerie. Parallèlement, les radiations d'entreprises atteignent 305 225, en augmentation de 24,6 % par rapport au premier semestre 2025. Après des niveaux élevés en début d'année, elles diminuent sensiblement en mai pour repartir à la hausse en juin. Bien que toutes ces radiations ne soient pas uniquement dues à des défaillances économiques, leur augmentation rapide indique un renouvellement du tissu entrepreneurial. Globalement, ces dynamiques illustrent une économie où la création d'entreprises, bien qu'active, coexiste avec une fragilité croissante des entités en activité, signalant un environnement économique contrasté, marqué par des capacités d'adaptation et des tensions persistantes.

342 047

**Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)**

+6,9% ⁽¹⁾
1S26/1S25

Nombre de créations d'entreprises

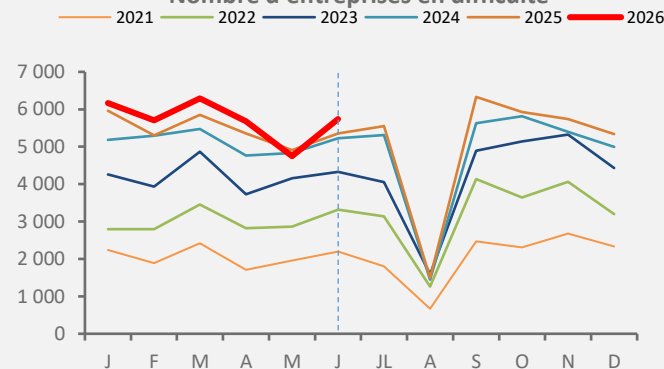


34 322

**Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)**

+4,8% ⁽¹⁾
1S26/1S25

Nombre d'entreprises en difficulté

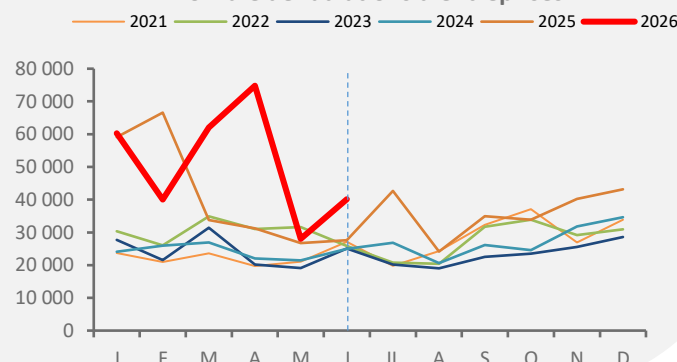


305 225

Nombre de radiations

+24,6% ⁽¹⁾
1S26/1S25

Nombre de radiations d'entreprises



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

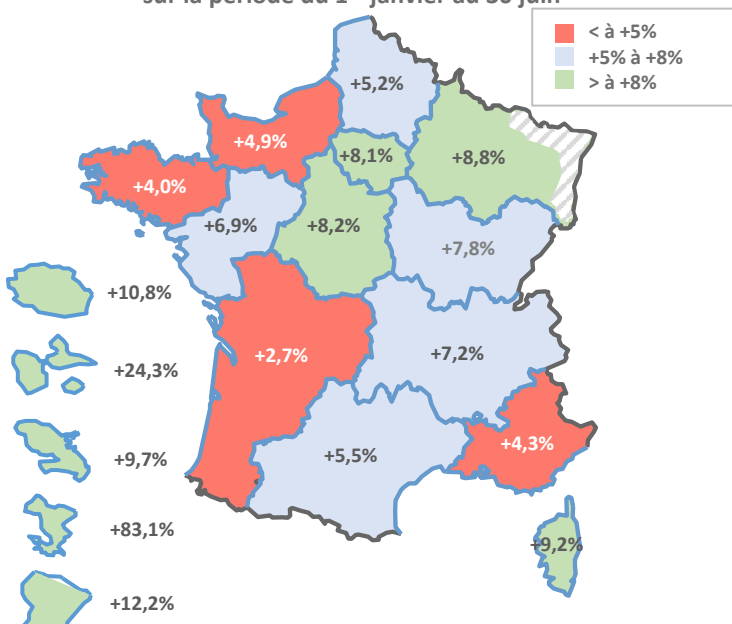
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

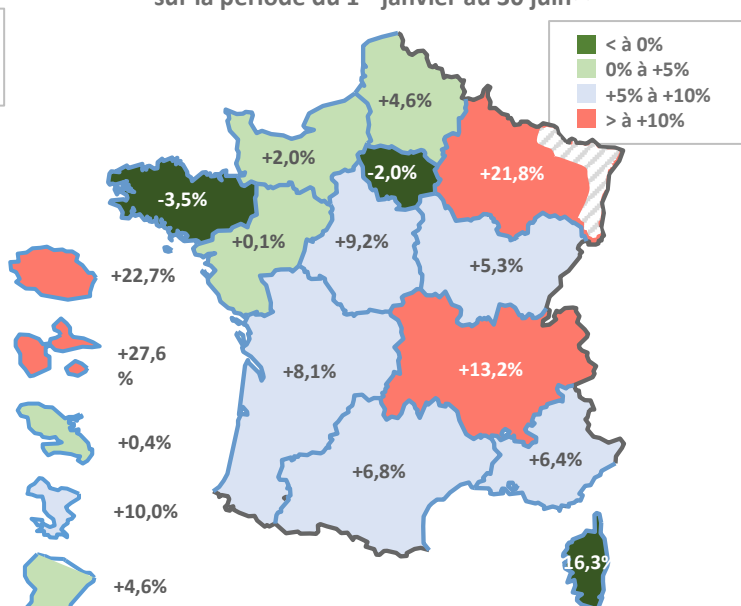
Des trajectoires régionales contrastées pour les entreprises

L'analyse régionale des principaux indicateurs de la démographie des entreprises au cours du premier semestre 2026 met en évidence des situations contrastées selon les territoires. Les créations d'entreprises progressent dans la quasi-totalité des régions, avec un dynamisme particulièrement marqué en Corse, dans le Grand Est, l'Île de France et le Centre-Val de Loire, tandis que les hausses sont plus modérées en Bretagne, en Normandie, en Nouvelle-Aquitaine et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les territoires ultramarins affichent également une dynamique favorable, notamment en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte. Les entreprises en difficulté présentent des évolutions plus hétérogènes. Les procédures collectives augmentent plus fortement dans le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes, alors que la Bretagne, l'Île de France et la Corse enregistrent une diminution. Les départements d'outre-mer connaissent également des situations contrastées, avec une progression particulièrement marquée en Martinique. Les radiations d'entreprises évoluent de manière bien plus homogène selon les régions. Mis à part de fortes baisses en Corse et en Guadeloupe, elles progressent fortement dans quasiment toutes les régions. Les plus élevées concernent le Grand-Est, la Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire pour l'hexagone et la Guyane, la Martinique et la Réunion en ce qui concerne les territoires d'outre-mer.

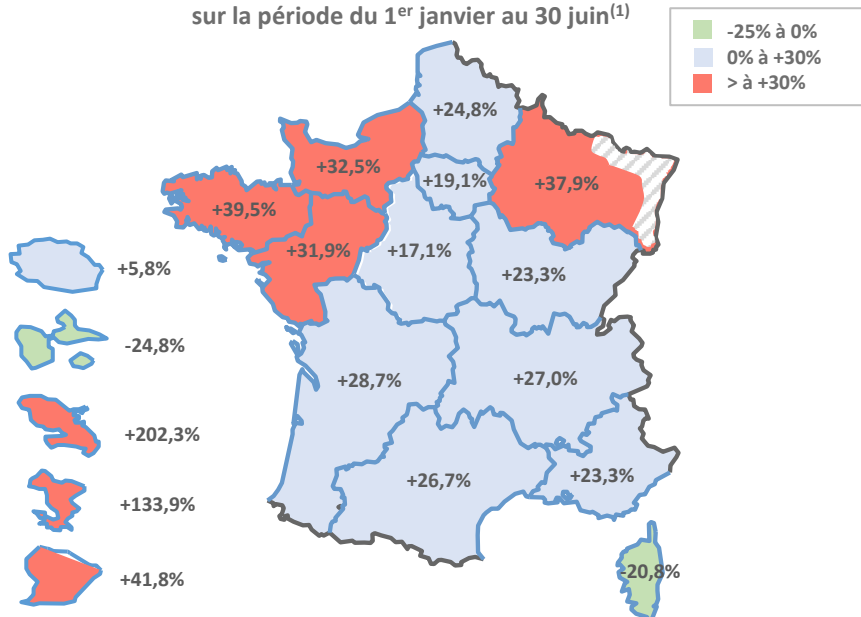
**Évolutions régionales des immatriculations
sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin⁽¹⁾**



**Évolutions régionales d'entreprises en difficulté
sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin⁽¹⁾**



**Évolutions régionales des radiations
sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin⁽¹⁾**



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

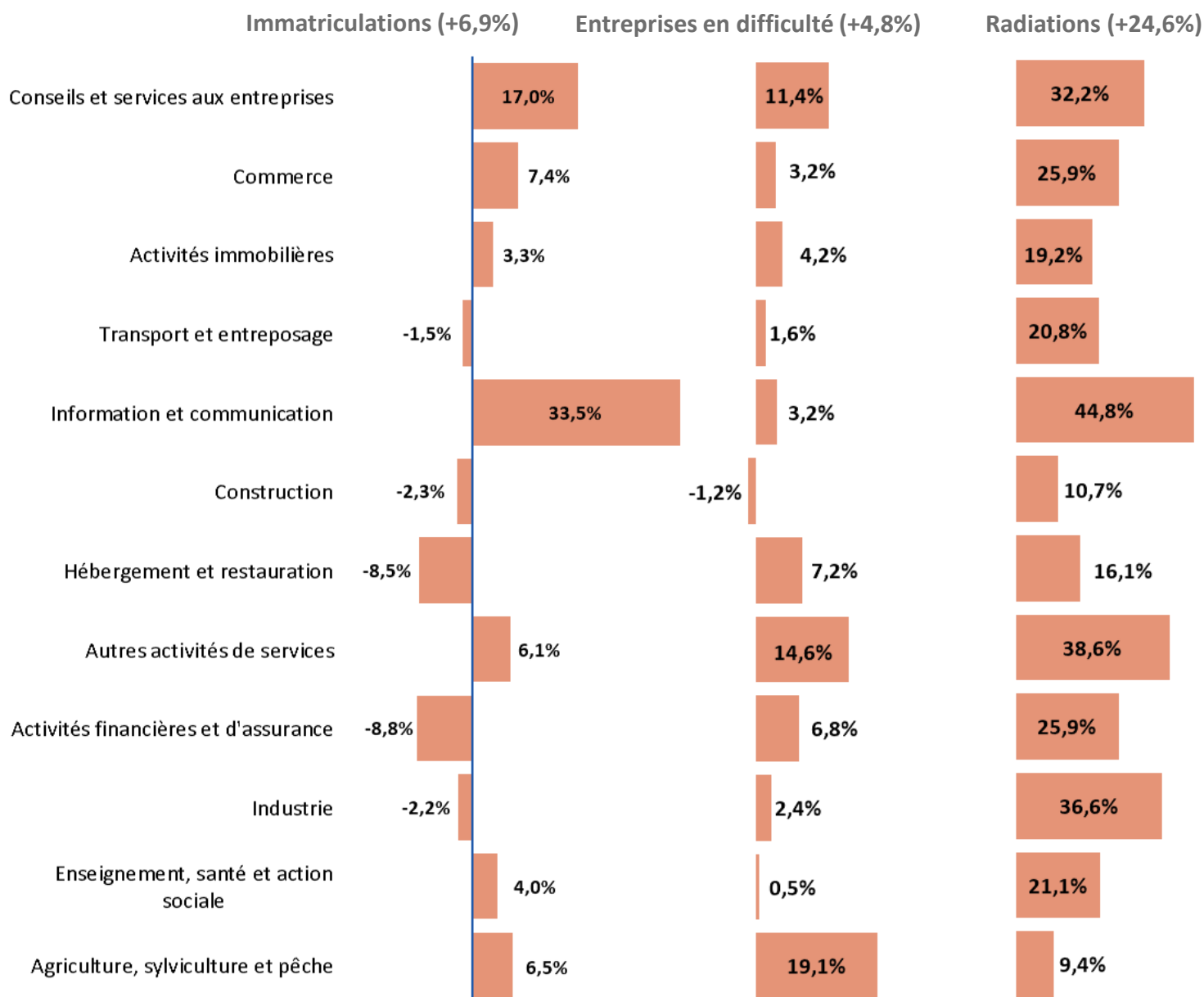
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

Une démographie des entreprises marquée par de fortes disparités sectorielles

L'analyse des flux d'entreprises selon le secteur d'activité au cours du premier semestre 2026 met en évidence des évolutions différenciées entre les branches économiques. Les créations d'entreprises progressent principalement dans les secteurs de l'information et de la communication, des conseils et services aux entreprises, du commerce, de l'agriculture, sylviculture et pêche, des autres activités de services, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ainsi que des activités immobilières. En revanche, elles reculent dans l'hébergement et la restauration, les activités financières et d'assurance, la construction, l'industrie ainsi que dans le transport et l'entreposage. Les entreprises en difficulté sont en augmentation dans la plupart des secteurs, les hausses les plus importantes étant observées dans l'agriculture, sylviculture et pêche, les autres activités de services, les conseils et services aux entreprises, l'hébergement et la restauration et les activités financières et d'assurance. Les évolutions sont plus modérées dans le commerce, les activités immobilières, le transport et l'entreposage, l'information et la communication, l'industrie ainsi que dans l'enseignement, la santé et l'action sociale, tandis que la construction est le seul secteur à enregistrer une diminution des ouvertures de procédures collectives. Les radiations d'entreprises augmentent partout et ce, de manière assez élevée. Si la construction et l'agriculture, sylviculture, pêche sont les moins affectées avec des augmentations proches de 10%, le niveau des radiations progresse de plus de 30% pour le Conseil et service aux entreprises, Information et communication, Autres activités de services et l'Industrie.

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

Analyse sectorielle Xerfi

Industries manufacturières : Vers un rebond modéré de la production

L'Institut Xerfi prévoit un redressement de la production manufacturière en 2026, mais à un rythme encore limité. La hausse de la demande, en France comme en Europe, sera entravée par le nouvel épisode de forte augmentation des prix de l'énergie. Certains segments tireront néanmoins la croissance, notamment les matériaux de construction, en rebond après le point bas du secteur du bâtiment en 2025, ainsi que les matériels de transport, soutenus par l'aéronautique. Par ailleurs, les nouvelles politiques industrielles et commerciales initiées par l'Union européennes (plans Acier, Automobile, etc.) devraient commencer à produire des effets positifs. À plus long terme, la croissance de l'activité resterait modérée en 2027-2028 : la baisse attendue de l'inflation soutiendra la consommation de biens, sans pour autant enclencher un cycle de croissance forte.

Construction : Une croissance lente attendue en 2026

En 2026, le cycle électoral ne sera pas favorable à une reprise de l'investissement public et à l'octroi de nouvelles autorisations d'urbanisme, au détriment notamment de l'activité des TP et du non résidentiel neuf. Dans l'entretien-amélioration, la baisse du budget et le manque de stabilité du dispositif MaPrimeRénov' seront des freins, auxquels s'ajouteront la hausse des coûts des travaux et les pressions sur le pouvoir d'achat liés au conflit au Moyen-Orient. En revanche, le redressement de la construction de logements se poursuivra, malgré la hausse des taux d'intérêt des crédits habitat face aux pressions sur l'OAT 10 ans. Le prêt de 24 Md€ obtenu par Action Logement en juin 2025 pour financer la construction de 200 000 logements sociaux et la réhabilitation de 200 000 autres d'ici 2027 représentera également un soutien important. La croissance sera légèrement plus soutenue en 2027-2028, grâce à la relance des projets publics après le coup de frein lié aux élections municipales en 2026. La construction de logements restera en outre bien orientée, à la faveur notamment d'une reprise de l'investissement locatif.

Activités immobilières : La croissance va ralentir face à une conjoncture dégradée et à la hausse des taux

La tendance restera favorable en 2026, mais la croissance va ralentir. Dans la location de logements, principal segment du marché, le déséquilibre entre l'offre et la demande limitera fortement la vacance et permettra de revaloriser les loyers. Les administrateurs de biens bénéficieront de l'accélération des projets de rénovation en copropriété, ce qui leur apporte des honoraires supplémentaires en gestion de projets et suivi de travaux. Toutefois, les tensions à venir sur les taux d'intérêt pénaliseront les marchands de biens, dans le cadre des projets de réhabilitation d'actifs, et les agences immobilières. Les ventes de logements devraient en effet reculer, ce qui conduira à une légère baisse des revenus des intermédiaires en transactions.

Hébergement et restauration : Le retour de l'inflation obligera les professionnels à rehausser leurs prix en 2026

En 2026, la croissance d'activité dans l'hébergement-restauration sera d'abord alimentée par des revalorisations tarifaires plus marquées. Dans un contexte de regain inflationniste, les professionnels répercuteront au moins en partie la hausse de leurs coûts sur leurs prix. Dans l'hébergement, cette dynamique sera renforcée par la poursuite des stratégies de montée en gamme, qui soutiendront encore la progression du prix des nuitées. Du côté de la demande, le principal facteur de soutien viendra de la nouvelle hausse des arrivées de touristes étrangers, dans un contexte où une partie des flux touristiques internationaux pourrait se reporter vers la France, notamment de certaines clientèles asiatiques qui privilégient habituellement les destinations du Golfe. À l'inverse, les dépenses touristiques et de restauration des Français resteront contraintes par un pouvoir d'achat sous pression, sur fond de regain inflationniste. En 2027-2028, l'activité dans l'hébergement-restauration progressera à un rythme assez proche de celui de 2026. Les gestionnaires d'hébergements touristiques continueront de bénéficier du dynamisme des arrivées de touristes étrangers tandis que les restaurateurs resteront exposés à une demande domestique atone.

Transport et entreposage : Une activité contrainte d'ici 2028 face à des tensions géopolitiques et une demande morose

Le transport et l'entreposage sont fortement affectés par la guerre en Iran. La hausse des prix du pétrole et du gaz entraînera un renchérissement marqué des carburants (+30% du gazole professionnel entre février et mars 2026 par exemple), pesant directement sur les coûts des transporteurs terrestres, aériens et maritimes. Dans le fret maritime, la fermeture du détroit d'Ormuz perturbera les flux logistiques et énergétiques, ce qui renchérra les coûts d'exploitation, avec un impact potentiel d'environ 25% sur les tarifs Europe-Asie, déjà répercuté par plusieurs armateurs tels que CMA CGM. Dans le fret routier, la demande restera atone, limitant les capacités de répercussion tarifaire et accentuant la pression sur des marges déjà dégradées, avec de nombreuses défaillances en perspective. À l'inverse, le transport de passagers bénéficiera d'une demande plus résiliente, notamment dans le transport aérien, permettant aux compagnies de répercuter, au moins partiellement, la hausse des coûts du carburant dans leurs prix. Au global, le chiffre d'affaires du secteur progressera de 2,4%, une hausse essentiellement tirée par les tarifs dans un contexte économique toujours morose.

Focus âge moyen des entreprises en difficulté

Des entreprises en difficulté de plus en plus matures

Au cours du premier semestre 2026, l'âge moyen des entreprises faisant l'objet d'une ouverture de procédure collective s'établit à 8,3 ans, soit huit mois de plus qu'à la même période de 2025. Les entreprises les plus anciennes concernées appartiennent aux industries manufacturières et extractives, aux activités immobilières ainsi qu'aux activités financières et d'assurance, tandis que celles de l'hébergement-restauration, des autres activités de services et du transport et entreposage sont en moyenne plus jeunes. L'âge moyen progresse dans la plupart des secteurs, à l'exception des industries manufacturières et extractives et de l'agriculture, sylviculture et pêche. Selon le statut juridique, les SARL, les sociétés civiles (dont les SCI) et les entreprises individuelles présentent un âge moyen proche de dix ans, contre 6,6 ans pour les SAS, qui demeurent les plus jeunes entreprises concernées par une procédure collective.

8,3 ans

Âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026 (8 mois de plus qu'il y a un an)

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Commerce	8,4 ans	+ 2 mois
Construction	8,1 ans	+ 19 mois
Hébergement et restauration	7,5 ans	+ 8 mois
Conseils et services aux entreprises	8,2 ans	+ 8 mois
Industries manufacturières et extractives	10,4 ans	- 10 mois
Autres activités de services	7,6 ans	+ 6 mois
Transport et entreposage	7,8 ans	+ 12 mois
Activités immobilières	10,0 ans	+ 11 mois
Information et communication	9,0 ans	+ 19 mois
Activités financières et d'assurance	9,0 ans	+ 13 mois
Enseignement, santé et action sociale	7,7 ans	+ 6 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	8,5 ans	- 2 mois

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,6 ans	+ 10 mois
SARL	10,3 ans	+ 10 mois
Entreprise individuelle	9,9 ans	+ 4 mois
Société civile dont SCI	10,1 ans	+ 9 mois

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

Impact économique des entreprises en difficulté

Les entreprises en difficulté représentent plus de 125 000 emplois

Au cours du premier semestre 2026, les 34 325 ouvertures de procédures collectives concernent 125 474 salariés. Les liquidations judiciaires, y compris les liquidations simplifiées, représentent près de la moitié des effectifs concernés, devant les redressements judiciaires, tandis que les procédures de sauvegarde ne concernent qu'une part limitée des emplois. L'analyse par secteur montre que les effectifs les plus importants sont concentrés dans la construction, le commerce, les conseils et services aux entreprises ainsi que l'hébergement et la restauration, qui regroupent à eux seuls plus de 60 % des salariés concernés par une procédure collective. Les autres activités de services, les industries manufacturières et extractives, le transport et l'entreposage ainsi que les activités financières et d'assurance représentent également des volumes significatifs, tandis que les activités immobilières, l'information et la communication, l'enseignement, la santé et l'action sociale ainsi que l'agriculture, la sylviculture et la pêche concentrent des effectifs plus limités.

Effectifs agrégés des entreprises en difficulté au 1^{er} semestre 2026

	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Effectifs	Poids (en %)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	24 267	62 172	49,5%
Redressement judiciaire	9 019	55 044	43,9%
Procédure de sauvegarde	648	6 568	5,2%
ND	391	1 690	1,4%
Ensemble	34 325	125 474	100,0%

Effectifs agrégés des entreprises en difficulté au 1^{er} semestre 2026

Secteurs	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Effectifs	Poids des effectifs (en %)
Commerce	7 094	19 433	15,5%
Construction	7 087	24 243	19,3%
Hébergement et restauration	5 091	17 068	13,6%
Conseils et services aux entreprises	4 534	18 087	14,4%
Industries manufacturières et extractives	2 219	8 663	6,9%
Autres activités de services	2 193	13 055	10,4%
Transport et entreposage	1 627	7 046	5,6%
Activités immobilières	1 126	5 710	4,6%
Information et communication	1 088	1 502	1,2%
Enseignement, santé et action sociale	835	2 898	2,3%
Activités financières et d'assurance	828	6 712	5,3%
Agriculture, sylviculture et pêche	418	947	0,8%
ND	185	112	0,1%
Ensemble	34 325	125 474	100,0%

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

Focus procédures collectives

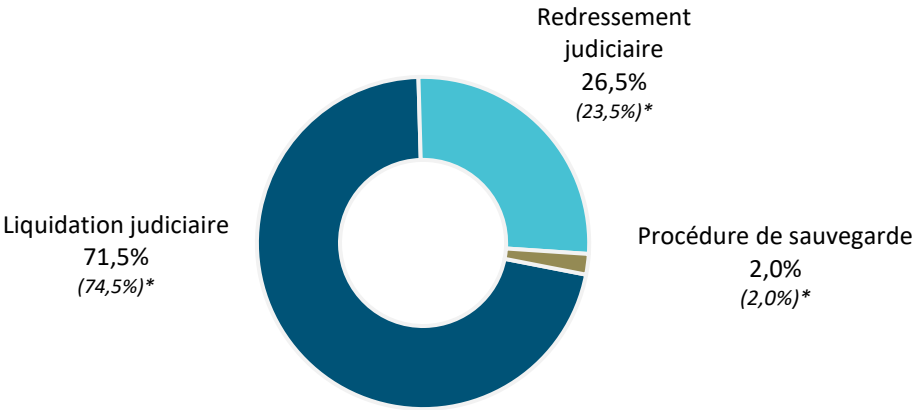
Les liquidations judiciaires demeurent largement majoritaires

Au cours du premier semestre 2026, 34 325 procédures collectives ont été ouvertes, soit 1 908 de plus qu'à la même période de 2025. Les liquidations judiciaires, y compris les liquidations simplifiées, restent très largement majoritaires avec 24 267 ouvertures, représentant 71,5 % de l'ensemble des procédures, contre 74,5 % un an auparavant. Les redressements judiciaires s'établissent à 9 019 ouvertures, soit 26,5 % des procédures, en progression par rapport au premier semestre 2025 où ils représentaient 23,5 %. Les procédures de sauvegarde demeurent marginales avec 648 ouvertures, soit 2 % de l'ensemble. Cette répartition est globalement similaire selon les principaux statuts juridiques : les SARL enregistrent la part la plus élevée de liquidations judiciaires (74 %), devant les entreprises individuelles (71,5 %) et les SAS (71 %), ces dernières présentant en contrepartie la proportion la plus importante de redressements judiciaires (27 %).

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

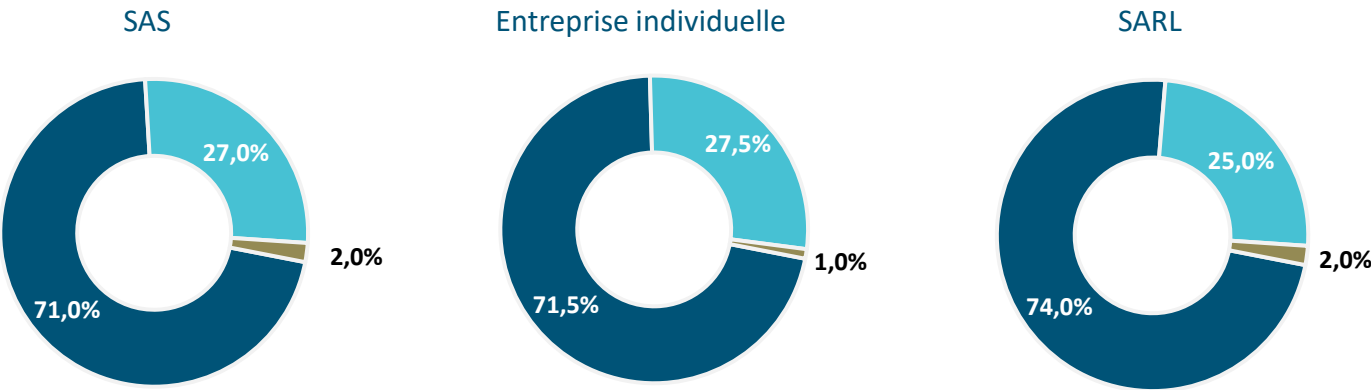
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	24 267	+ 309 (+1,3%)
Redressement judiciaire	9 019	+ 1 448 (+19,1%)
Procédure de sauvegarde	648	+ 51 (+8,5%)
ND	391	-

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

Focus radiations

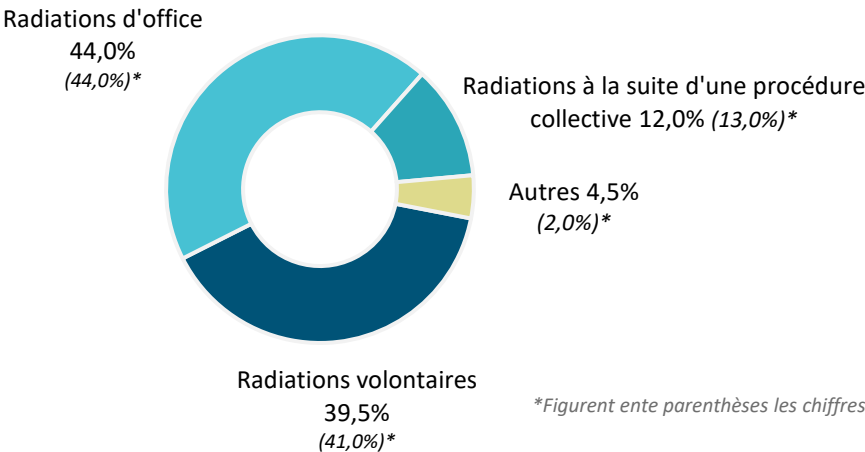
Les radiations d'office demeurent le premier motif de radiation

Les radiations d'entreprises continuent de progresser au premier semestre 2026, sous l'effet d'une hausse généralisée quel que soit le motif de cessation. Les radiations d'office, en augmentation de 24,8 %, constituent le principal facteur de cette évolution et représentent désormais 44 % de l'ensemble des radiations, traduisant la poursuite des opérations de mise à jour des registres. Les radiations volontaires restent également très dynamiques (+20,9 %) et témoignent d'un niveau élevé de cessations d'activité à l'initiative des dirigeants, tandis que les procédures collectives progressent à un rythme plus modéré (+14,6 %). Les disparités selon le statut juridique demeurent marquées : les entreprises individuelles sont majoritairement concernées par les radiations d'office, alors que les SAS et les SARL enregistrent principalement des radiations volontaires.

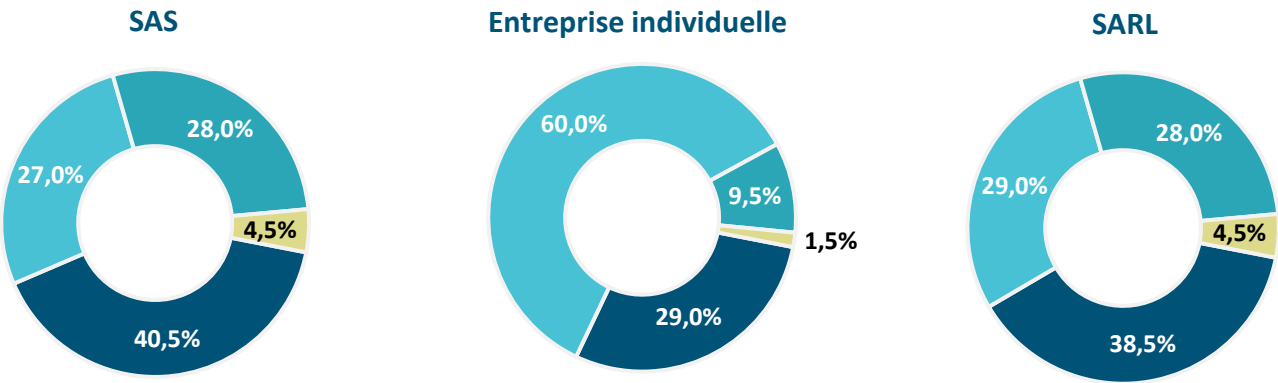
Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	120 608	+ 20 880 (+20,9%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	36 636	+ 4 671 (+14,6%)
Radiation d'office	133 656	+ 26 554 (+24,8%)
Autre (décès...)	13 353	+ 8 238 (+ 161,1%)

Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026



Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

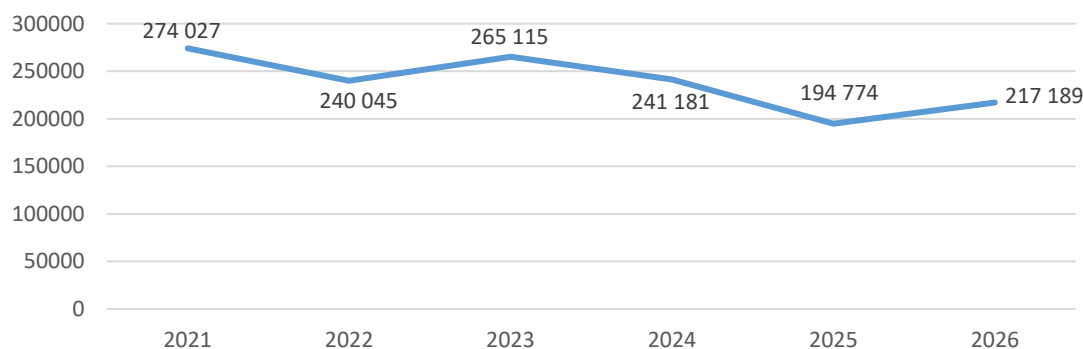
ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Le recours à la prévention continue de progresser

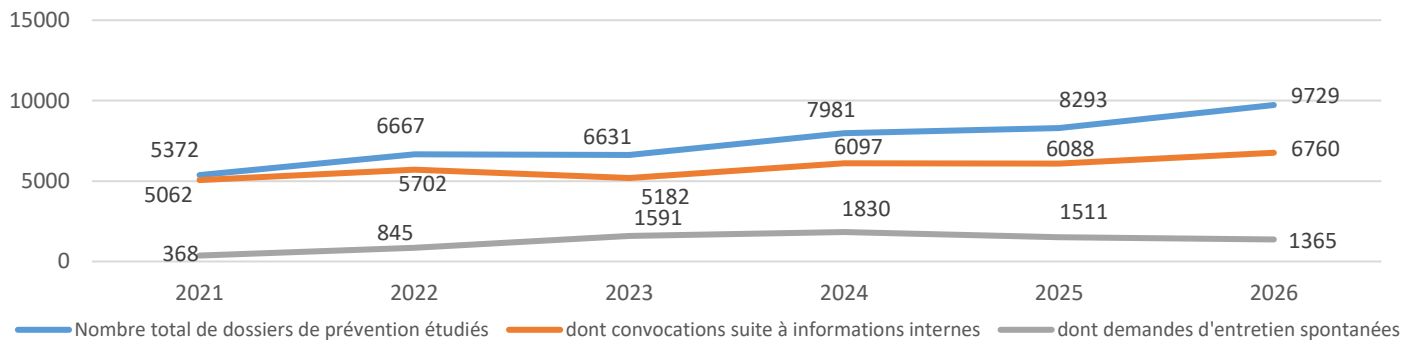
Au cours du premier semestre 2026, 217 189 dossiers ont été détectés, soit un niveau supérieur à celui observé en 2025, tout en demeurant inférieur aux volumes enregistrés entre 2021 et 2024. Parmi ces dossiers, 9 729 ont fait l'objet d'une étude en prévention, ce qui constitue le niveau le plus élevé de la période observée. Cette progression est principalement liée à l'augmentation des convocations adressées à la suite d'informations internes, qui demeurent le principal mode d'entrée dans le dispositif de prévention, tandis que les demandes d'entretien spontanées continuent de diminuer après le pic atteint en 2024.

Les dossiers de prévention ont conduit à l'ouverture de 6 008 procédures, un niveau légèrement inférieur à celui de 2025 mais nettement supérieur à ceux enregistrés entre 2021 et 2024. Les demandes d'ouverture de procédure collective restent majoritaires avec 3 251 ouvertures, représentant plus de la moitié des procédures engagées à l'issue d'un dossier de prévention. Elles sont suivies des conciliations, avec 1 606 ouvertures, puis des mandats ad hoc, qui s'établissent à 1 151. Par rapport au premier semestre 2025, le nombre de demandes d'ouverture de procédure collective progresse légèrement, tandis que les conciliations et les mandats ad hoc enregistrent un recul.

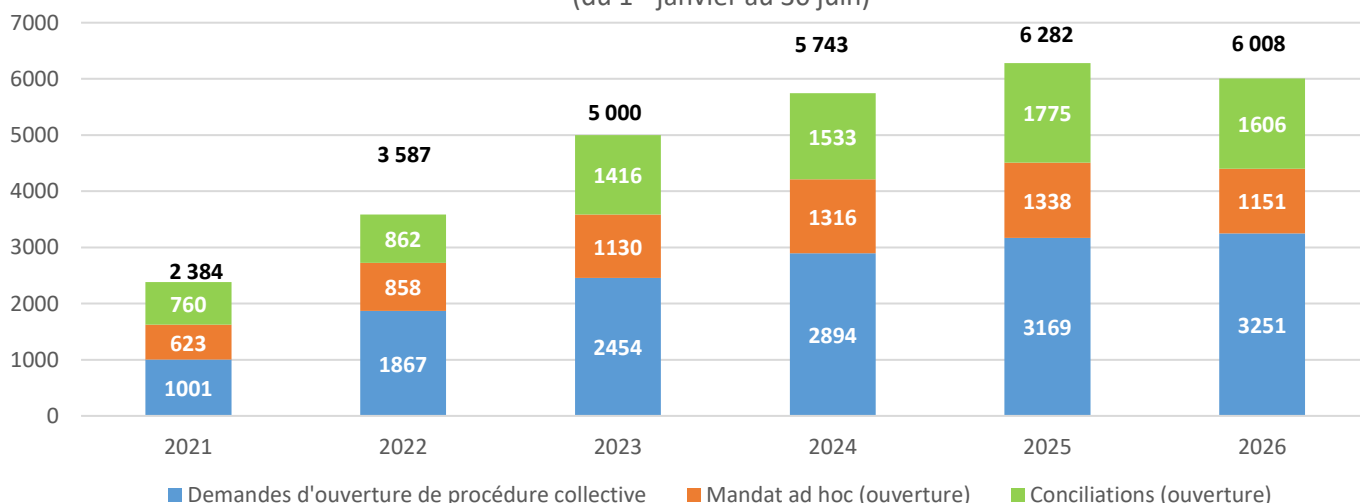
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} janvier au 30 juin)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} janvier au 30 juin)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} janvier au 30 juin)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Nette baisse du nombre d'ordonnances d'injonction de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

Au cours du premier semestre 2026, 56 750 ordonnances portant injonction de payer ont été rendues, soit une baisse de 9,8 % par rapport à la même période de 2025. Les acceptations totales demeurent majoritaires avec 26 627 ordonnances, représentant 47 % de l'ensemble, devant les acceptations partielles (20 814, soit 37 %) et les rejets (9 309, soit 16 %). Par rapport au premier semestre 2025, les acceptations totales et partielles diminuent, tandis que le nombre de rejets progresse fortement.

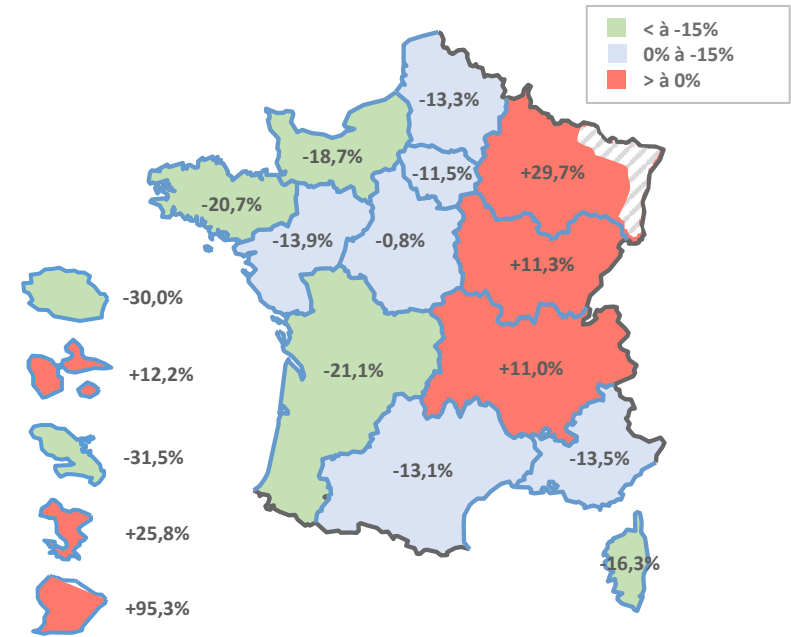
L'analyse régionale met en évidence des évolutions contrastées. Les baisses les plus marquées sont observées en Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne, la Normandie et la Corse, alors que plusieurs régions enregistrent une hausse, notamment le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que plusieurs territoires ultramarins, en particulier La Réunion.

Par secteur d'activité, les injonctions de payer concernent principalement la construction, le commerce, l'hébergement-restauration et les conseils et services aux entreprises, qui concentrent à eux seuls plus des deux tiers des ordonnances rendues. La plupart des secteurs enregistrent une diminution du nombre d'injonctions, les reculs les plus importants étant observés dans le transport et l'entreposage, les conseils et services aux entreprises, l'information et la communication, l'hébergement-restauration et l'enseignement, santé et action sociale.

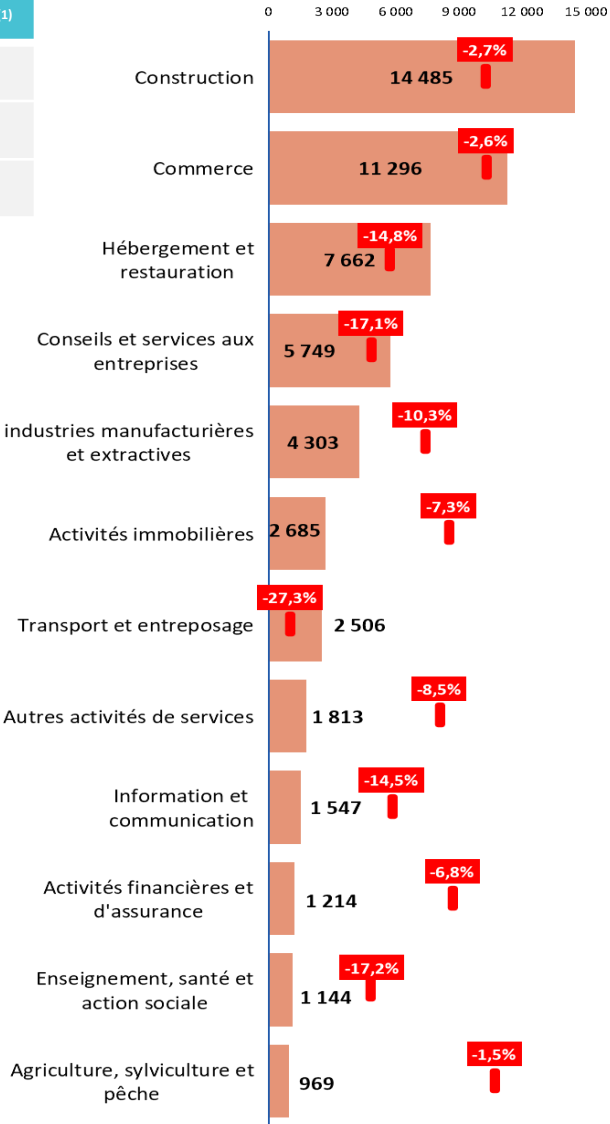
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	26 627 (47%)	-18,7%
Acceptation partielle	20 814 (37%)	-3,5%
Rejet	9 309 (16%)	+18,5%

Évolutions régionales des 56 750 ordonnances sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin⁽¹⁾



56 750 ordonnances entre Janvier et Juin 2026 (-9,8% à un an d'intervalle)



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

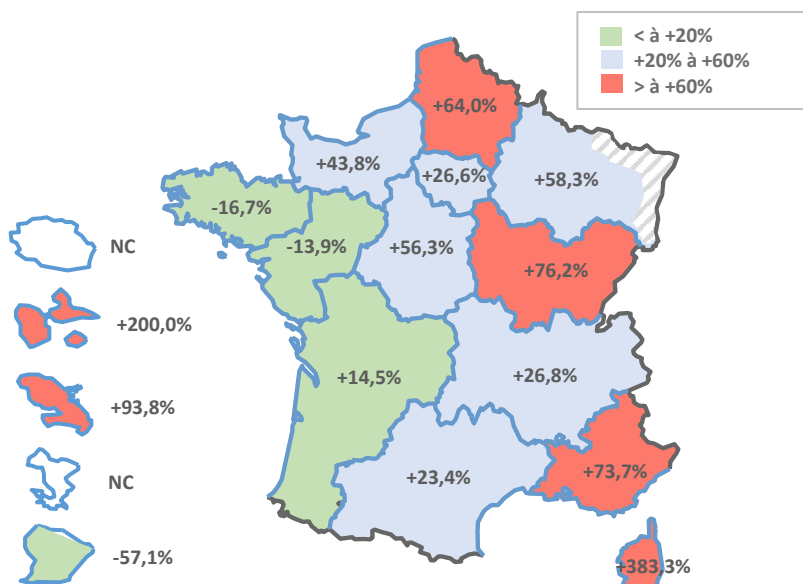
ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

Les inscriptions des privilèges du Trésor progressent, mais pour des montants en léger recul

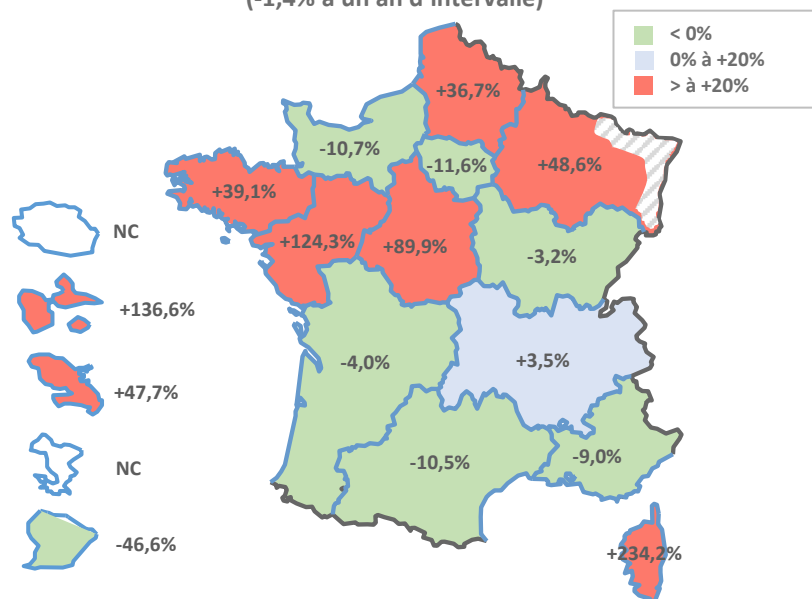
Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel.

Au cours du premier semestre 2026, 2 180 inscriptions de privilèges du Trésor ont été enregistrées, soit une progression de 34 % par rapport à la même période de 2025, alors que le montant total des créances garanties diminue légèrement (-1,4 %). Le commerce demeure le secteur le plus concerné, devant la construction, les conseils et services aux entreprises et le transport et entreposage. Les inscriptions progressent dans la quasi-totalité des secteurs, avec des hausses particulièrement marquées dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, les autres activités de services, l'enseignement, la santé et l'action sociale ainsi que les industries manufacturières et extractives, tandis que l'information et la communication est le seul secteur en recul. Sur le plan régional, le nombre d'inscriptions augmente dans la plupart des régions, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts de France, PACA et en Corse, alors que les montants des créances présentent des évolutions plus contrastées selon les territoires.

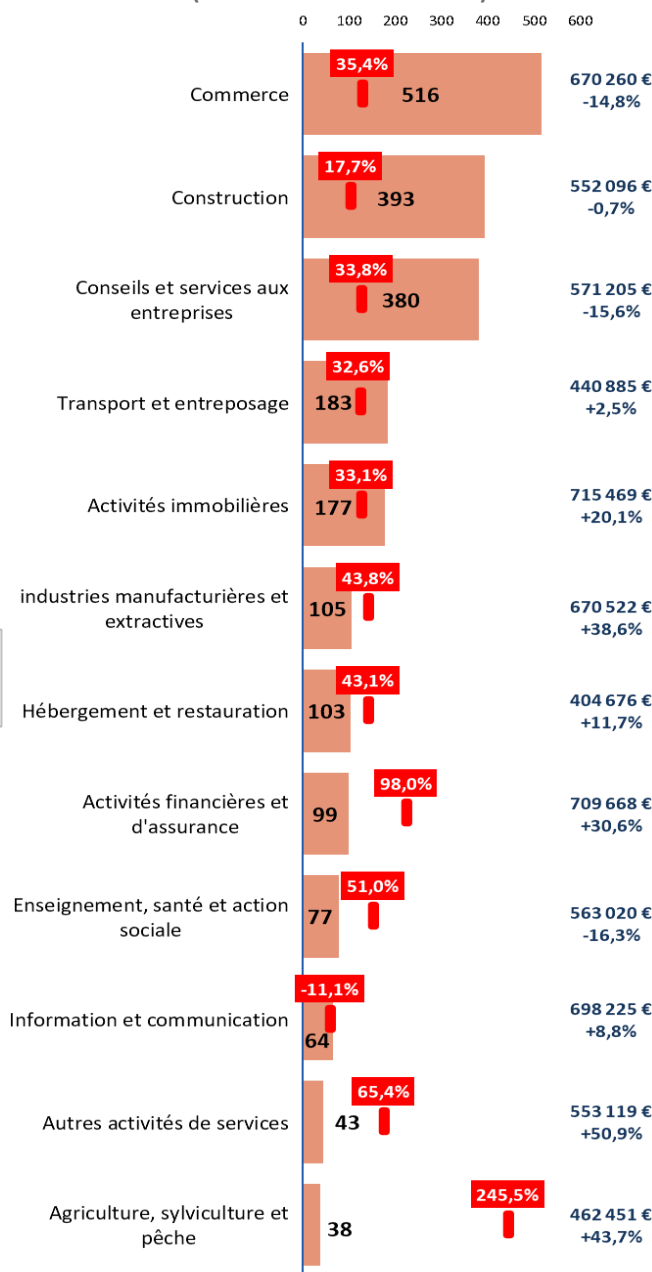
Évolutions régionales des 2 180 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾ (-1,4% à un an d'intervalle)



2 180 privilèges du Trésor entre Janvier et Juin 2026 (+34% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi

-50% 50% 150% 250% 350%

Baromètre national des entreprises
Janvier – Juin 2026 12/13

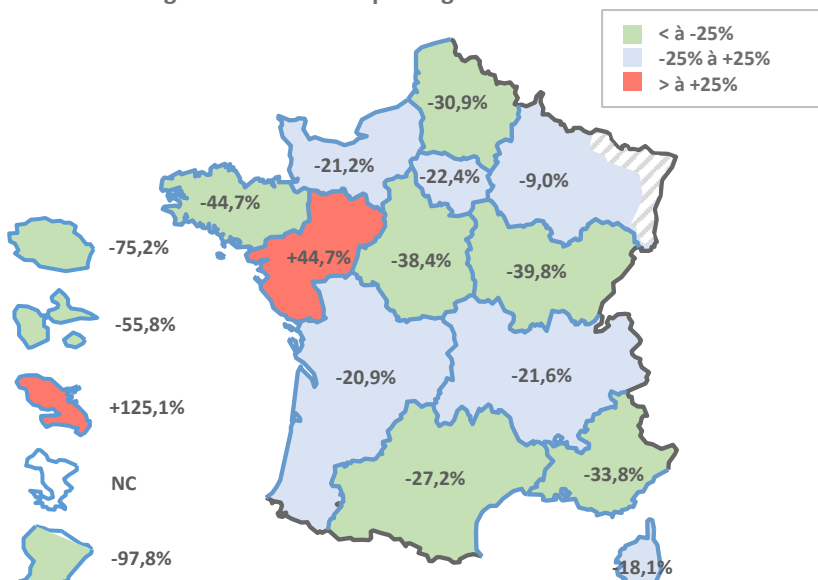
ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

Les inscriptions de privilèges de la Sécurité sociale en recul très important

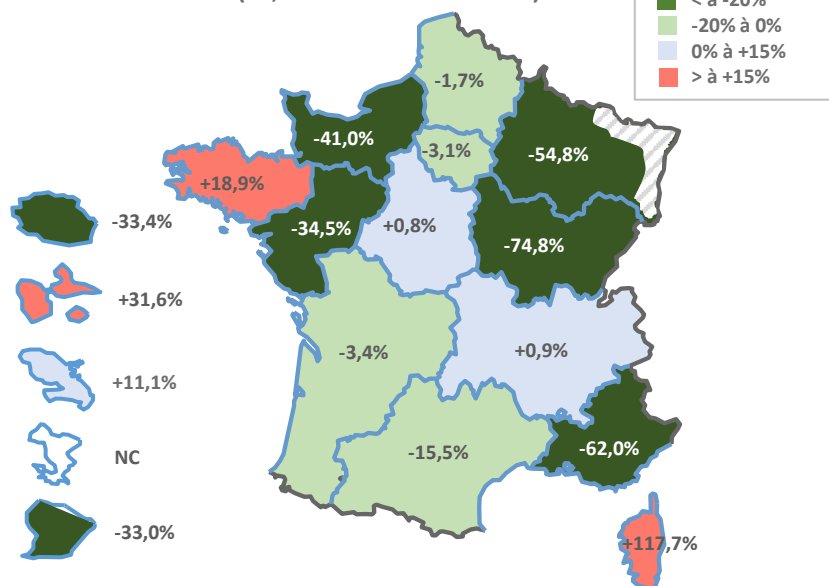
Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociales au registre des sûretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La hausse du nombre d'inscription s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée.

Au cours du premier semestre 2026, 9 217 inscriptions de privilèges de la Sécurité sociale ont été enregistrées, soit une baisse de 23,6 % par rapport à la même période de 2025. En revanche, le montant total des créances garanties demeure globalement stable, avec une légère progression de 0,4 %. Les conseils et services aux entreprises constituent le secteur le plus concerné avec 1 700 inscriptions, devant la construction (1 674), le commerce (1 340) et l'hébergement-restauration (1 178). Le nombre d'inscriptions recule dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, seul le commerce enregistrant une légère hausse. Les montants des créances évoluent de manière plus contrastée selon les secteurs, avec des augmentations notamment dans les industries manufacturières et extractives, l'enseignement, la santé et l'action sociale et le commerce, tandis qu'ils diminuent dans les conseils et services aux entreprises, l'information et la communication, les autres activités de services et les activités financières et d'assurance. Sur le plan régional, les inscriptions reculent dans la quasi-totalité des régions, avec des baisses particulièrement marquées en Bretagne, PACA et Bourgogne-Franche-Comté, tandis que les Pays de la Loire est la seule région métropolitaine à enregistrer une progression. Les montants des créances présentent, quant à eux, des évolutions plus hétérogènes selon les territoires.

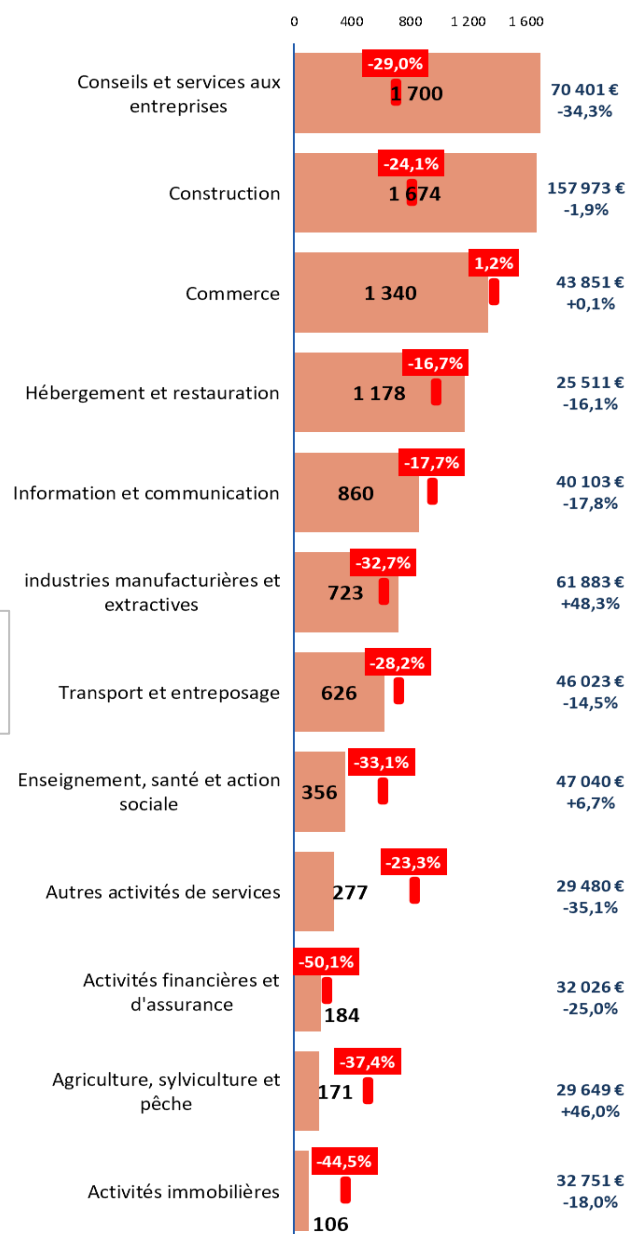
Évolutions régionales des 9 217 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾ (+0,4% à un an d'intervalle)



9 217 privilèges de la Sécurité Sociale entre Janvier et juin 2026 (-23,6% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2026 – traitements Xerfi